

**Objet :** Classement des puériculteurs et puéricultrices dans l'enseignement fondamental officiel subventionné ordinaire pour l'année scolaire 2006-2007

**Réseau :** Officiel subventionné  
**Niveaux et services :** Fondamental et maternel ordinaire  
**Période :** Année scolaire 2006-2007  
**Circulaire N° \*\*\***

- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des écoles maternelles et fondamentales officiels subventionnés de la zone de Huy-Waremme ;

Pour information :

- Aux chefs de l'Administration centrale ;
- Aux membres des services de l'Inspection ;
- Aux Syndicats du personnel enseignant ;
- Aux organes de coordination et de représentation des Pouvoirs organisateurs de l'enseignement fondamental officiel subventionné.

**Autorités :** Commission zonale de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire officiel subventionné, zone de Huy-Waremme

**Signataire(s) :** Viviane LAMBERTS, Présidente

**Gestionnaires :** AGPE - DGPES

**Personne(s)-ressource(s) :** Marie COLOMBEROTTO – Rue d'Ougrée, 65 – 1<sup>er</sup> étage – 4031 Angleur. Tél. : 04/364.14.18 ou 04/364.13.26

### **Renvois :**

- Décret du 12.05.2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française ;
- Décret du 02 juin 2006 relatif au cadre organique et au statut des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française ;
- Circulaire n° 1402 du 20.03.2006 relative à l'engagement de puéricultrices dans l'enseignement maternel ordinaire pour l'année scolaire 2006-2007 – réseau officiel subventionné ;
- Circulaire n°1492 du 09.06.2006 relative au décret du 02 juin 2006 relatif au cadre organique et au statut des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française.

**Nombre de pages :** 3

**Annexe :** 1

**Téléphone pour duplicata :** site web <http://www.adm.cfwb.be>

**Mots-clé :** Statut – Puériculteurs/trices

Nous invitons les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissement à prendre connaissance, en annexe à la présente circulaire, du tableau de classement des anciennetés acquises au 30 avril 2006 par les puériculteurs et puéricultrices au sein de la zone de Huy-Waremme pour l'enseignement fondamental ordinaire officiel subventionné.

Ce classement est réalisé par la Commission zonale de gestion des emplois compétente en application de l'article 28, §2, du décret du 12.05.2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française.

Il est rappelé que ce classement devra impérativement être pris en compte pour l'engagement des puériculteurs et puéricultrices dans les établissements ressortissant à ce réseau et à cette zone, selon les dispositions du décret du 02.06.2006 relatif au cadre organique et au statut des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française.

Nous renvoyons à ce propos les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissement aux instructions qui leur ont été fournies précédemment par les circulaires n°1402 du 20.03.2006 et n°1492 du 09.06.2006.

Pour chaque puéricultrice ou puériculteur, on trouvera, outre les coordonnées des personnes concernées, leur numéro d'ordre.

Les informations reprises se basent sur les données qui nous ont été communiquées par les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissement.

En application de l'article 114, §9, du décret du 02.06.2006 relatif au cadre et au statut des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française, nous invitons les

Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissement à communiquer aux puériculteurs et puéricultrices qui le demandent leur numéro d'ordre dans le présent classement pour ce qui les concerne.

Pour leur attention à ce qui précède, nous remercions déjà les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements de la zone.

La Présidente,

Viviane LAMBERTS

**Décret du 12.05.2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire (application de l'article 28, §2 et 3)**

**COMMISSION ZONALE DE GESTION DES EMPLOIS**

Réseau :	Officiel	
Caractère :		
Zone Géographique :	Huy-Waremme	
Président(e) :	Mme V. Lamberts	04/364 13 26
Personne ressource	Mme M. Colomberotto	04/364 14 18

**CLASSEMENT DES PUERICULTEURS(TRICES) PAR ORDRE  
DECROISSANT DU NOMBRE DE JOURS D'ANCIENNETE**

Matricule	Nom	Prénom	Adresse	N° d'ordre
26409140915	RODRIQUE	CHRISTINE	Rue de la Gendarmerie, 6 à 45 60 Clavier	1
25507101093	PIRARD	CHANTAL	Cour Dony, 1 à 4540 Amay	2
26807020364	BRONCKART	ANNICK	Rue Joseph Wauters, 37/A à 4350 Remicourt	3
25806230980	CEELEN	MICHELE	Rue de la Costale, 58 à 4300 Waremme	4
25804060655	MARCHAND	JOSEE	Rue du Marais, 79 à 4500 Huy	5
26908070511	GOBLET	INGRID	Rue Buisson-la Fleur, 3 à 4537 Verlaine	6
26304231059	LISIN	PASCALE	Cité E. Vandeweghe, 35 à 4480 Engis	7
27310290513	LEKEU	CHRISTELLE	Rue de Jehay, 7 à 4530 Villers-le-Bouillet	8
26206161881	BRUSTEN	FABIENNE	Rue du Parc, 38 à 4480 engis	9
26312071431	SAINT PAUL	MARINA	Rue Francois Georges, 42 à 4260 Fumal	10
26609290814	SPOELHOUT	FABIENNE	Rue du Sart, 1 à 4260 Braives	11
27907120130	CLAES	NANCY	Rue Mulhoff, 75 à 4300 Waremme	12
26704131177	VELKENEERS	CHRISTINE	Rue Buissenvaux, 10 à 4300 Waremme	13
27604210510	MARECHAL	VALERIE	Rue Grand Poirier, 10 à 4577 Modave	14
28108080374	SIMON	NATHALIE	Rue Entre-Deux-Portes, 96/2 à 4500 huy	15
27404071004	DIRICK	ASTRID	Rue J. Mignolet, 3 à 4317 Viemme	16
27911270740	WARNIER	CHRISTELLE	Rue des Tendeurs, 1 à 4540 Amay	17
26408260292	JOIE	ISABELLE	Rue Nouvelle Route, 14 à 4550 Nandrin	18
27604090942	PARMENTIER	MALLORIE	Rue Fays, 14 à 4540 Amay	19
27705161477	SMETS	SYNTHIA	Rue de Marneffe, 9 à 4260 Fumal	20

Signature de la Présidente: